



**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT  
RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**Tournage film Wes Anderson  
diverses voies et places**

ODP/BM/PC/2018 - 2325

**LE MAIRE DE LA VILLE D'ANGOULÊME,**

- **VU** le Code de la Route,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** l'arrêté municipal n° 46 du 19 Mai 1976 modifié, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la Commune d'ANGOULÊME,
- **VU** la demande en date du 9 octobre 2018 présentée par Monsieur Bertrand Girard au nom de La **Société TFD Productions SAS 5 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris** pour le **tournage du film** réalisé par **Wes Anderson**,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement **en novembre et décembre 2018** ;

**ARRÊTE**

- **Article 1** : les mesures suivantes seront prises :

**DÉCOR AUDITORIUM**  
**Théâtre Scène Nationale**

en fonction de la signalisation mise en place

du jeudi 22 novembre 2018, à 8 h au lundi 26 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

<p>- <b>place New-York</b> (côté rempart Desaix)</p>	<p><b>STATIONNEMENT AUTORISÉ</b> pour les véhicules de tournage sur une partie de la place, l'autre partie étant réservée pour les foodtrucks des Gastronomades</p>
<p>- <b>rue Carnot</b> (section avenue des Maréchaux/rue Edmond Rostand) à l'exception des places PMR</p>	<p><b>STATIONNEMENT INTERDIT SAUF</b> pour les véhicules de tournage</p>
<p>- <b>rue Edmond Rostand</b> (section rue Carnot/rue François Porché)</p>	
<p>- <b>rue François Porché</b></p>	

**DÉCOR CATS ROOFTOPS**  
**30 boulevard Émile Roux**

en fonction de la signalisation mise en place

du jeudi 22 novembre 2018, à 8 h au vendredi 23 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- boulevard Émile Roux (du n° 26 au n° 30)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules de fournage
- rue Paul Abadie (du n° 1 au n° 27, des 2 côtés de la rue)	

le vendredi 23 novembre 2018, de 14 h à libération des lieux, vers 19 h,

- rue Paul Abadie	CIRCULATION INTERDITE PAR INTERMITTENCE le temps des prises de vue
-------------------	---

**DÉCOR PRISON WALL**  
*(tests arrosage façades avec un camion citerne)*  
boulevard Thiers

en fonction de la signalisation mise en place

du mercredi 28 novembre 2018, à 8 h au vendredi 30 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- boulevard Thiers (section rue Nesmond/place des prisons)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour le décor
---	--

du mercredi 28 novembre 2018, à 8 h au vendredi 30 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- boulevard Thiers (section n° 15 de la voie/rue Nesmond)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules de tournage
- rue Nesmond (section n° 8 bis/n° 12)	

le vendredi 30 novembre 2018, de 7 h à 14 h,

- boulevard Thiers (section rue Nesmond/place des prisons)	CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage
(section rue des Boissières/rue Nesmond)	CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage DOUBLE SENS DE CIRCULATION AUTORISÉE pour les riverains
- rue Nesmond	CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage DOUBLE SENS DE CIRCULATION rétabli pour les véhicules de tournage et les riverains

**DÉCOR BLIND WRITER**  
rempart Desaix

en fonction de la signalisation mise en place

du mardi 27 novembre 2018, à 8 h au mercredi 28 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rempart Desaix  
(section rue n° 24/place Saint-Pierre)

STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour le décor

du mercredi 28 novembre 2018,

de 8 h, à libération des lieux, vers 20 h,

- place New-York  
(côté rempart Desaix)

STATIONNEMENT AUTORISÉ  
pour les véhicules de tournage

le mercredi 28 novembre 2018,

de 15 h à libération des lieux, vers 20 h,

- rempart Desaix

CIRCULATION INTERDITE PAR INTERMITTENCE  
le temps des prises de vue  
VITESSE LIMITÉE à 30 km/h  
CIRCULATION INTERDITE pour les 2 roues  
CIRCULATION DES PIÉTONS INTERDITE le temps des  
prises de vue

**DÉCOR MOTORCADE**  
**rue Saint-Ausone**

en fonction de la signalisation mise en place

du jeudi 29 novembre 2018, à 8 h au vendredi 30 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Saint-Ausone	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour le décor
- rue Chanoine de Morel	

du jeudi 29 novembre 2018, à 8 h au vendredi 30 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Waldeck Rousseau (du n° 1 au n° 3 bis) (sur les places en épi le long du rempart)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules de tournage
--	---

le vendredi 30 novembre 2018,

de 15 h à libération des lieux, vers 21 h,

- rue Saint-Ausone	CIRCULATION ET STATIONNEMENTS INTERDITS SAUF pour les véhicules de tournage DOUBLE SENS DE CIRCULATION AUTORISÉ pour les véhicules de tournage
- rue Abel Robin - rue du Pont de Véchillot - rue Émilien Jarçon	DÉBOUCHÉ INTERDIT sur la rue Saint-Ausone
- rue du Chanoine de Morel	CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS DOUBLE SENS DE CIRCULATION RÉTABLI pour permettre l'accès et la sortie de la clinique Saint-Joseph

DÉCOR ext. FRENCH DISPATCH  
place Saint-Pierre

en fonction de la signalisation mise en place

du lundi 26 novembre 2018, à 8 h au vendredi 30 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- place Saint-Pierre  
(du n° 6 au n° 12)

CIRCULATION RESTREINTE  
STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour 1 véhicule technique (manitou)

du jeudi 22 novembre 2018, à 8 h au lundi 3 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- place Saint-Pierre  
(du n° 2 au n° 8)

STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour les véhicules décor

du lundi 26 novembre, à 8 h au lundi 3 décembre 2018, à libération des lieux, vers 16 h,

- rempart Desaix  
(le long de la cathédrale)  
(entre les arbres, côté rempart)

- rempart du Midi  
(du n° 2 au n° 4)

- rue du Petit Saint-Cybard

STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour les véhicules de tournage

du vendredi 30 novembre 2018, à 21 h au samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, à libération des lieux, vers 16 h,

- place Saint-Pierre

CIRCULATION INTERDITE SAUF  
pour les véhicules de tournage

- avenue du Président Wilson  
- rempart du Midi  
- rue d'Épernon  
- rue Friedland

DÉBOUCHÉ INTERDIT sur la place Saint-Pierre

- avenue Georges Clémenceau

TOURNE A GAUCHE OBLIGATOIRE vers l'avenue  
des Maréchaux

- rue Corneille

TOURNE A GAUCHE OBLIGATOIRE vers le rempart  
Desaix

- avenue Wilson

TOURNE A DROITE OBLIGATOIRE vers l'avenue de  
Verdun

- rempart du Midi	CIRCULATION INTERDITE DOUBLE SENS DE CIRCULATION AUTORISÉE pour les riverains
- boulevard des Anciens Combattants - allée du Souvenir Français - rempart de Beaulieu - boulevard Aristide Briant	SENS DE CIRCULATION INVERSÉ
- place du Petit Beaulieu	TOURNE A DROITE OBLIGATOIRE vers le rempart de Beaulieu
- place Turenne - rue des 3 Fours - place du Général Resnier	TOURNE A DROITE OBLIGATOIRE vers le boulevard Aristide Briant
- rue de Beaulieu	TOURNE A DROITE OBLIGATOIRE vers le boulevard des Anciens Combattants
- rue Fénelon - rue Blanchet	CIRCULATION INTERDITE SAUF riverains DOUBLE SENS DE CIRCULATION AUTORISÉ pour les riverains
- rue d'Épernon	TOURNE A GAUCHE OBLIGATOIRE à son débouché vers la rue Fénelon
- rue du Petit Saint-Cybard	TOURNE A GAUCHE OBLIGATOIRE à son débouché vers la rue Friedland

**SONT AUTORISÉS** à occuper le domaine public, les services du SDIS 16 ainsi que l'ensemble des intervenants de la Société TFD Productions SAS qui disposent de la faculté de réaliser un puisage à partir du poteau incendie n° 250, rue du Minage, le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018.



**DÉCOR ext. SIDEWALK/NEWS STAND**  
**angle rue Bélat/rue Carnot**  
**en fonction de la signalisation mise en place**

**du mercredi 28 novembre 2018, à 8 h au mardi 4 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

- <b>rue de Bélat</b> (du n° 50 au n° 56, le long du terre-plein)	<b>STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour le décor</b>
- <b>rue Louis Desbrandes</b> (du n° 29 au n° 45)	
- <b>rempart J et J Tharaud</b> (du n° 2 au n° 10 bis)	

**du dimanche 2 décembre 2018, à 8h au lundi 3 décembre 2018, à libération des lieux, vers 22 h,**

- <b>rue Carnot</b> (section avenue des Maréchaux/rue de Bélat)	<b>STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules de tournage et de jeu</b>
- <b>rue Edmond Rostand</b>	
- <b>boulevard Émile Roux</b> (du n° 79 au n° 111)	

**le lundi 3 décembre 2018,**

**de 6 h à libération des lieux, vers 19 h,**

- <b>rue de Bélat</b> (section Carnot/rue d'Iéna)	<b>CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage (fausse neige sur la voie)</b>
- <b>rue du Secours</b> (section André Thévet/rue Louis Desbrandes)	
- <b>rue Carnot</b> (section rue d'Austerlitz/rue de Bélat)	<b>CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage</b>
(section avenue des Maréchaux/rue d'Austerlitz)	<b>TOURNE A GAUCHE OBLIGATOIRE vers la rue d'Austerlitz</b>
- <b>rue d'Austerlitz</b> (section rue Carnot/rue d'Iéna)	<b>SENS DE CIRCULATION INVERSÉ dans le sens Carnot → Iéna</b>
- <b>rue Louis Desbrandes</b>	<b>CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage et les riverains DÉBOUCHÉ INTERDIT vers la rue de Bélat</b>

**SONT AUTORISÉS** à occuper le domaine public, les services du SDIS 16 ainsi que l'ensemble des intervenants de la Société TFD Productions SAS qui disposent de la faculté de réaliser un puisage à partir du poteau incendie à l'intersection de la rue de Bélat et de la rue d'Iéna, le lundi 3 décembre 2018.

**DÉCOR ext. ART GALLERY**  
**49 rue Paul Abadie**

en fonction de la signalisation mise en place

du lundi 26 novembre 2018, à 8 h au mercredi 5 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Paul Abadie (du n° 43 au n° 49, de chaque côté de la rue)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour le décor et pour permettre le flux des véhicules
- rampe Jean Faure (section rue Paul Abadie/place Jean Faure)	

le lundi 3 décembre 2018, de 13 h à libération des lieux, vers 22 h,

- rue Paul Abadie (du n° 35 au n° 49)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules de tournage
- Rampe Jean Faure (section rue Paul Abadie/place Jean Faure)	
- boulevard Émile Roux (jardins Préfecture/rue de la Préfecture)	

de 8 h à libération des lieux, vers 23 h,

- rue Paul Abadie	CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage
- rampe Jean Faure (section rue Paul Abadie/place Jean Faure)	
- boulevard Émile Roux (à l'angle de la rue de l'Arsenal)	TOURNE A DROITE INTERDIT vers la rue Paul Abadie
- rampe Jean Faure (section boulevard Émile Roux/place Jean Faure)	TOURNE A GAUCHE INTERDIT vers la rue Paul Abadie

**SONT AUTORISÉS** à occuper le domaine public, les services du SDIS 16 ainsi que l'ensemble des intervenants de la Société TFD Productions SAS qui disposent de la faculté de réaliser un puisage à partir du poteau incendie n° 270, rue de l'Arsenal au n° 60, le lundi 3 décembre 2018.

**DÉCOR BOUCHE DE LAVAGE**  
angle rue de l'Évêché et rue Molière

en fonction de la signalisation mise en place

**du lundi 26 novembre 2018, à 8 h au mercredi 5 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

- rue Corneille (au n° 12)  (au n° 17)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour le décor STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour un échafaudage
- rue de l'Évêché (section rue Tison d'Argence/rue Corneille)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour le décor

**du lundi 3 décembre 2018, à 8 h au mardi 4 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

- rue Molière (du n° 2 au n° 10)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules de tournage
- place Henri Dunant (du n° 2 au n° 10)	
- rue Tison d'Argence (du n° 2 au n° 20)	

**du lundi 3 décembre 2018, à 8 h au mardi 4 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

- rue de l'Évêché (section rue Molière/rue Tison d'Argence)	CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage
- rue Molière	
- place Dunant	
- rue Corneille	
- rue d'Arc (vers rue Molière et rue Corneille)	

**SONT AUTORISÉS** à occuper le domaine public, les services du SDIS 16 ainsi que l'ensemble des intervenants de la Société TFD Productions SAS qui disposent de la faculté de réaliser un puisage à partir du poteau incendie n° 547, rue de l'Évêché ou n° 261 place Henri Dunant, le mardi 4 décembre 2018. .

**DÉCOR CHOIRBOYS / EEL CANAL / IMPASSE  
parking Vauban**

**en fonction de la signalisation mise en place**

**du mardi 4 décembre 2018, à 8 h au mercredi 5 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

**- rue Poissonnière** (place du Minage)  
(du n° 1 au n°9)

**STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour les véhicules de tournage**

**du jeudi 22 novembre 2018, à 8 h au mardi 27 novembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

**- parking Vauban**  
(zone située près entrée rue Vauban)

**FERMETURE ENTRÉE** rue Vauban  
**ACCÈS AUTORISÉ** par la sortie rue du Soleil  
**STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour les véhicules de tournage**

**du mardi 27 novembre 2018, à 8 h au dimanche 10 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

**- parking Vauban**  
(moitié du parking côté rue du Soleil)

**FERMETURE SORTIE** rue du Soleil  
**SORTIE AUTORISÉE** par l'entrée de la rue Vauban  
**STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour les véhicules de tournage**

**du dimanche 2 décembre 2018, à 8 h au dimanche 10 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

**- parking Vauban**  
(2ème moitié du parking côté rue Vauban)

**FERMETURE SORTIE** rue du Soleil  
**SORTIE AUTORISÉE** par l'entrée de la rue Vauban  
**STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour les véhicules de tournage**

**du lundi 10 décembre 2018, à 8 h au mardi 18 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

**- parking Vauban**  
(en totalité)

**STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour les véhicules de tournage**

**le mercredi 5 décembre 2018,**

**de 8 h à libération des lieux, vers 20 h,**

**- rue Vauban**  
(section rue du Soleil/place du Minage)

**- rue du Soleil**  
(section rue Vauban/rue Froide)

**CIRCULATION INTERDITE PAR INTERMITTENCE  
le temps des prises de vue**

**SONT AUTORISÉS** à occuper le domaine public, les services du SDIS 16 ainsi que l'ensemble des intervenants de la Société TFD Productions SAS qui disposent de la faculté de réaliser un puisage à partir du poteau incendie à l'intersection de la rue du Soleil et de la rue Froide, le mercredi 5 décembre 2018.

**DÉCOR FLOP QUARTER**  
rue Laferrière : escalier et du n° 11 au n° 19

en fonction de la signalisation mise en place

du dimanche 25 novembre 2018, à 8 h au vendredi 7 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Laferrière (du n° 7 au n° 19)	CIRCULATION RESTREINTE pour manitou pour installation décor STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour le décor
- rue Paul Abadie (au n° 49/rampe Jean Faure)	

du lundi 3 décembre 2018, à 8 h au jeudi 6 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Laferrière	CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS SAUF pour les véhicules de tournage
- rampe Jean Faure (section rue Paul Abadie/place Jean Faure)	

le mercredi 5 décembre 2018, de 8 h à libération des lieux, vers 22 h,

- boulevard Émile Roux (jardins Préfecture/rue de la Préfecture)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules de tournage
---	---

de 16 h à libération des lieux, vers minuit,

- rue Paul Abadie	CIRCULATION INTERDITE PAR INTERMITTENCE le temps des prises de vue
- boulevard Émile Roux	TOURNE A DROITE INTERDIT vers la rue Paul Abadie
- rampe Jean Faure (section boulevard Émile Roux/place Jean Faure)	TOURNE A GAUCHE INTERDIT vers la rue Paul Abadie

**SONT AUTORISÉS** à occuper le domaine public, les services du SDIS 16 ainsi que l'ensemble des intervenants de la Société TFD Productions SAS qui disposent de la faculté de réaliser un puisage à partir du poteau incendie n° 281, rue Laferrière au n° 19, le mercredi 5 décembre 2018.

**DÉCOR BUTCHER'S ARCADE  
3 rue Massicault**

en fonction de la signalisation mise en place

du jeudi 22 novembre 2018, à 7 h au mardi 11 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Massicault	CIRCULATION RESTREINTE (nacelle) STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules du tournage sur 8 emplacements
- rue Corderant (du n° 25 au n° 33)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules du tournage sur 8 emplacements

du jeudi 29 novembre 2018, à 7 h au mardi 11 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Massicault	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour le décor
------------------	--

du jeudi 6 décembre 2018, à 8 h au vendredi 7 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Corderant (du n° 33 au n° 41)	STATIONNEMENT INTERDIT SAUF pour les véhicules de tournage
--	---

le vendredi 7 décembre 2018, de 7 h à libération des lieux, vers 20 h,

- rue Massicault	CIRCULATION INTERDITE SAUF pour les véhicules de tournage
------------------	--

**DÉCOR MENTAL ILLNESS/ext. DEANS'S OFFICE**  
**77 rue de Beaulieu, Hôtel de Bardines**

**en fonction de la signalisation mise en place**

**du mercredi 28 novembre 2018, à 8 h au lundi 3 décembre 2018, à libération des lieux, vers 20 h,**

**- rue de Beaulieu**

(section rue Jean Guérin/n° 66 de la voie)

**STATIONNEMENT INTERDIT SAUF  
pour les véhicules de tournage**

**le lundi 10 décembre 2018,**

**de 12 h à libération des lieux, vers 19 h,**

**- rue de Beaulieu**

(section rue Jean Guérin/rue Turgot)

**CIRCULATION INTERDITE PAR INTERMITTENCE  
le temps des prises de vue**

- **Article 2** : La signalisation correspondant à l'**article 1** sera mise en place par le demandeur, lequel devra afficher cet arrêté dans les conditions réglementaires. Le respect de ces mesures par le bénéficiaire, conditionne l'opposabilité de cet arrêté aux tiers usagers.
- **Article 3** : Pour permettre d'assurer l'exécution des dispositions prescrites à l'**article 1**, les véhicules en infraction seront à la diligence du service d'ordre, retirés de la voie publique et mis en fourrière aux frais du propriétaire contrevenant.
- **Article 4** : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie d'Angoulême.

Publié et notifié le            20 NOV. 2018  
Certifié exécutoire  
P/Le Maire et par délégation  
Le responsable du service  
Occupation du Domaine Public  
**Bruno MALCOGNE**



ANGOULÊME, Hôtel de Ville,  
le 20 novembre 2018  
P/Le Maire et par délégation,  
La Conseillère Municipale  
**José BOUTTEMY**

